

# Mutuelle communale

Vous vivez, travaillez ou étudiez à Cergy ? La ville vous propose une mutuelle avec des tarifs négociés, en partenariat avec la mutuelle MOAT.

## Qu'est-ce qu'une mutuelle communale ?

Une mutuelle communale est un dispositif de solidarité qui permet de regrouper les adhérents d'une même ville, afin de leur faire profiter de tarifs négociés auprès d'une même complémentaire santé.

Pour ce faire, la ville a lancé un appel à partenariat et a retenu la [mutuelle MOAT \(Mutuelle de l'Oise des Agents Territoriaux\)](#).

Ainsi, la ville souhaite aider les personnes qui ont parfois des difficultés financières pour prendre soin de leur santé, en leur facilitant l'accès aux soins.

## Pour qui ?

La mutuelle de Cergy est ouverte, sous réserve de présenter un justificatif :

- **aux habitants cergyssois** (adultes et enfants)
- **aux personnes travaillant à Cergy** (même si elles n'y habitent pas)
- **aux personnes étudiant à Cergy** (même si elles n'y habitent pas)

## Des rendez-vous individuels pour en savoir plus, et pour être accompagné dans la souscription

Pour connaître les modalités de la mutuelle, poser toutes vos questions, établir des projections selon votre situation, et être accompagné pour souscrire si vous le souhaitez, **vous pouvez prendre rendez-vous sur les créneaux dédiés.**

Ces permanences sont proposées **un mercredi par mois**, dans différents lieux de la ville.

Pour prendre rendez-vous, deux possibilités :

- **par téléphone** en appelant Frédéric Lefebvre au 06 49 52 43 76
- **en ligne via le site de la MOAT** (voir encart ci-dessous, les lieux de rendez-vous sont

précisés)

## Pourquoi une mutuelle communale ?

Le diagnostic santé effectué sur la ville en 2017-2018 a révélé que :

- **près de 13% des Cergyssois** n'ont pas eu recours aux soins sur une période de référence de 24 mois (contre 9% dans le département).
- **13,3%** ont bénéficié de remboursement de soins par la CPAM sans complémentaire santé.
- **25,5%** des Cergyssois n'avaient pas de complémentaire santé enregistrée en 2014
- **des taux de bénéficiaires de la CMU-C, AME et ACS plus élevés** que dans le reste du département.
- **45%** des répondants à l'enquête menée dans le cadre du diagnostic ont rencontré des difficultés pour accéder à des soins, examens médicaux ou traitements à un moment où ils en avaient besoin : après la difficulté à obtenir et attendre un RDV, les principales raisons évoquées concernent **le coût de la consultation et l'avance des frais.**

Face à ces constats, la ville souhaite faciliter l'accès aux soins des Cergyssois.

- Réservé aux habitants, travailleurs et étudiants de la ville
- Pour prendre rendez-vous et vous renseigner sur la mutuelle communale : en ligne ou au 06 49 52 43 76
- Rendez-vous individuel et gratuit dans différents quartiers

### Ce contenu vous a-t-il été utile ?

0 0

Retirer mon vote

Merci pour votre retour.

Aidez-nous à nous améliorer (facultatif) Envoyer le commentaire